



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

plans de prévention des risques

Question orale n° 1898

Texte de la question

M. Henri Sicre attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable à la suite de la question orale qu'il avait posé le mardi 27 juin 2006 concernant les retards dans le versement des subventions accordées par le ministère dans le cadre de la prévention-protection contre les inondations et crues torrentielles. Alors indisponible, elle avait chargé M. Philippe Bas de lui transmettre ses éléments de réponse. Cela ne répondait pas à la question posée. Ainsi, il rappelle que son département est l'un des plus exposés de l'Hexagone et que les élus n'ont nul besoin d'être sensibilisés à cette problématique. Mais que, face aux obligations réglementaires qui sont les leurs et aux pressions exercées par l'Etat en la matière, ils se sont engagés, en ce qui concerne sa circonscription, dans un plan d'actions, de prévention des inondations (plan Bachelot). Par ailleurs, personne ne remet en cause l'efficacité des services d'annonce des crues ou des financements à venir dans le projet de loi sur l'eau ; la question était toute autre... En effet, M. Bas s'était engagé en son nom à fournir des éléments de réponse précis concernant le paiement des subventions dues et la garantie de leur versement pour les projets en cours et à venir. Or nous sommes en fin d'année et aucun courrier n'est encore parvenu. Il réitère donc sa question : l'Etat oblige les collectivités à s'engager dans les démarches de protection sans se préoccuper de leur accompagnement ni des retards de paiement de subventions. Ces derniers mettent régulièrement les maîtres d'ouvrage en difficulté financière. Les coûts de mise en oeuvre des plans de lutte contre les crues sont si disproportionnés par rapport aux budgets de collectivités (pouvant aller jusqu'à dix années de leur capacité d'investissement), que faire des avances de trésorerie quand les subventions notifiées ne sont pas versées rapidement, les obligeraient à s'endetter de façon dangereuse. Aussi, il demande à nouveau au Gouvernement de préciser au plus vite quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre pour honorer rapidement ses engagements et donner aux maîtres d'ouvrage des garanties quant au délai de versement des subventions pour les réalisations en cours et les investissements futurs en matière de prévention et de protection contre les inondations et crues torrentielles.

Texte de la réponse

FINANCEMENT D'UN PLAN DE LUTTE CONTRE LES CRUES DANS LES PYRENEES-ORIENTALES

Mme la présidente. La parole est à M. Albert Facon, pour exposer la question n° 1898 de M. Henri Sicre.

M. Albert Facon. Mon collègue Henri Sicre me demande d'attirer une fois encore l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les retards du versement des subventions accordées par le ministère dans le cadre de la prévention-protection contre les inondations et crues torrentielles, qui faisaient l'objet de la question orale qu'il a posée le mardi 27 juin 2006.

Alors indisponible, Mme Olin avait chargé M. Philippe Bas, ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, de transmettre à M. Sicre ses éléments de réponse, qui ne répondaient pas à la question posée.

M. Sicre rappelle que son département est l'un des plus exposés de l'Hexagone et que les élus n'ont nul besoin d'être sensibilisés à cette problématique, mais que, face à leurs obligations réglementaires et aux pressions

exercées par l'État en la matière, ils se sont engagés, en ce qui concerne sa circonscription, dans un plan d'action de prévention des inondations - le plan Bachelot.

Par ailleurs, personne ne remet en cause l'efficacité des services d'annonce des crues ou des financements à venir dans le projet de loi sur l'eau : la question était toute autre. En effet, M. Bas s'était engagé au nom de Mme Olin à fournir des éléments de réponse précis concernant le paiement des subventions dues et la garantie de leur versement pour les projets en cours et à venir. Or, nous sommes en février 2007 et aucun courrier n'est encore parvenu - la question, je le rappelle, avait été posée en juin 2006.

M. Sicre réitère donc sa question à Mme la ministre : l'État oblige les collectivités à s'engager dans les démarches de protection sans se préoccuper de leur accompagnement ni des retards de paiement des subventions, qui mettent régulièrement les maîtres d'ouvrage en difficulté financière. Les coûts de mise en oeuvre des plans de lutte contre les crues sont si disproportionnés par rapport aux budgets de collectivités - ils peuvent représenter jusqu'à dix années de leur capacité d'investissement ! - que faire des avances de trésorerie en l'absence de versement rapide des subventions notifiées les obligerait à s'endetter de façon dangereuse. Il demande donc à nouveau au Gouvernement de préciser au plus vite quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre pour honorer rapidement ses engagements et donner aux maîtres d'ouvrage des garanties quant au délai de versement des subventions pour les réalisations en cours et les investissements futurs en matière de prévention et de protection contre les inondations et crues torrentielles.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec le Parlement.

M. Henri Cuq, *ministre délégué aux relations avec le Parlement*. Monsieur le député Facon, vous interrogez Mme la ministre de l'écologie et du développement durable au nom de M. Henri Sicre, et je m'exprimerai pour ma part au nom de Mme Olin qui, comme je l'ai déjà indiqué, est retenue ce matin à Bruxelles.

Votre question porte sur la manière dont l'État accompagne les actions de prévention des inondations menées par les collectivités.

Cette politique, vous le savez, est une priorité pour le Gouvernement, caractérisée par trois chiffres : en 2001, le ministère de l'écologie et du développement durable y a consacré 25 millions d'euros d'engagements ; en 2004, ce montant est de 50 millions d'euros - le double ! - et en 2007, ce sont plus de 75 millions d'euros qui sont programmés.

Cette augmentation des moyens consacrés à la prévention des inondations correspond à une augmentation tout aussi forte des territoires pour lesquels des programmes d'action pour la prévention des inondations sont mis en place. C'est ainsi que quatre plans " grands fleuves ", concernant le Rhône, la Seine, la Garonne et la Meuse, viennent s'ajouter au plan Loire et que quinze nouveaux plans d'action et de prévention des inondations ont été signés ou vont l'être d'ici quelques semaines.

Cette politique a besoin de moyens et le Parlement a décidé de les donner au Gouvernement. L'article 32 de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques prévoit ainsi d'abonder les moyens disponibles pour la politique de prévention des risques naturels majeurs par l'utilisation du Fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit " Fonds Barnier ", à hauteur de 40 millions d'euros pour financer les opérations engagées avant le 1er janvier 2007 et à hauteur de 55 millions d'euros par an de 2007 à 2012. Vous conviendrez donc, monsieur le député, qu'il s'agit là d'un effort considérable.

Pour revenir à la situation du département des Pyrénées-Orientales, qui intéresse plus particulièrement M. Sicre et sur laquelle vous avez insisté, je précise que le montant des factures reçues par les services de l'État et en attente de mandatement est d'environ 700 000 euros. Ce montant est intégralement couvert par les crédits de paiement transmis aux services.

Je puis vous assurer que Mme Olin suivra attentivement au cours de l'année l'évolution des crédits disponibles dans chaque service, partout en France, et les factures que l'État aura à payer.

Il me semble donc que vous avez, monsieur le député, la réponse à la question que vous avez posée.

Mme la présidente. La parole est à M. Albert Facon.

M. Albert Facon. Je laisse M. Sicre juge de cette réponse.

Vous évoquez certes, monsieur le ministre, des montants importants, mais M. Sicre n'en a pas moins raison de réclamer : sept mois après avoir posé une question, il n'a pas reçu de réponse.

J'insiste en outre sur le fait qu'il est ici question de petites communes, dont le potentiel fiscal et les moyens sont très faibles et qui ne peuvent pas se permettre de faire des avances pour plusieurs mois. J'espère donc que Mme Olin fera le nécessaire pour que, dans les jours qui viennent, ces communes puissent toucher l'argent. Le taux de subvention de l'Europe et de l'État dont bénéficient les communes est assez important, mais du fait

précisément de l'importance de ces montants, lorsque l'argent n'arrive pas, les petites communes ne peuvent pas mettre en oeuvre les mesures nécessaires. Il serait dommage, monsieur le ministre, que ce soit ici le cas. Après tout, on ne sait jamais : il peut y avoir de nouvelles crues. Qui sera responsable des inondations ?

Données clés

Auteur : [M. Henri Sicre](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1898

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1642

Réponse publiée le : 21 février 2007, page 1310

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 février 2007